



<http://utuafaremataeinaa.asso-web.com>
Association UTUAFARE MATAEINAA
BP 8755
98719 Taravao
Tél. :28.45.78
Mail : vanamiri@yahoo.fr
N°Tahiti : 913251



Cours pour elles !

Règlement de la course relais.

ARTICLE 1- ORGANISATEUR

L'association Utuafare Mataeinaa, organise en partenariat avec l'association sportive courir en Polynésie (ASCEP), une course relais intitulée « Cours pour elles ! ».

ARTICLE 2- DATE, LIEU et HORAIRE

La course relais se déroulera le vendredi 25 novembre 2011.

le rassemblement des participants est fixé à 6h et le départ à 6h30 précises, à la mairie de Tautira située au PK 18 coté mer et à la mairie de Teahupoo située au PK 16 coté mer.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'horaire et le lieu du départ si nécessaire.

ARTICLE 3- DESCRIPTION DE LA COURSE RELAIS

La course relais est symbolique, elle peut être parcourue uniquement dans sa commune de résidence. Le témoin sera matérialisé par un bâton en bois de miro.

Les relais seront tous les 500 mètres ou 1 km entre chaque borne kilométrique. (Borne kilométrique présente ou supposée).

Le déroulement sera le suivant :

Cote Est : Départ Tautira en direction de Papeete en passant par les communes de Pueu, Afaahiti, Faone, Hitia'a, Mahaena, Tiarei, Papenoo, Mahina, Arue, Pirae et Papeete.

Cote Ouest : Départ Teahupoo en direction de Papeete en passant par les communes, Vairao, Toahotu, Afaahiti, Papeari, Mataeia, Papara, Paea, Punaauia, Faa'a et arrivée au Parc Paofai.

L'arrivée du dernier relais se fera dans les jardins du parc Paofai.

ARTICLE 4-LIEU D'INSCRIPTION.

Les mairies assureront par leurs référents communaux désignés à partir du 12 octobre un point d'inscription pour cet évènement

Les inscriptions seront centralisées par l'attache de la délégation à la famille et à la condition féminine (hereani.turiihionoa@femmes.gov.pf ou Tél. 80.00.40) ou (vanamiri@yahoo.fr ou Tél. : 28.45.78)

ARTICLE 5-DROIT D'INSCRIPTION

Un droit d'inscription de 500F par participant, sera déposé au moment de l'inscription.

Les chèques sont à établir à l'ordre de l'association Utuafare Mataeinaa.

Ce droit d'inscription n'est ni transférable, ni remboursable.

Un reçu pourra être délivré au moment du paiement.

ARTICLE 6-CERTIFICAT MEDICAL

Pour les non licenciés à un club sportif affilié au COPF, un certificat médical devra être fourni au moment de l'inscription.

En l'absence de celui-ci le coureur ne sera pas autorisé à prendre le départ.

Ce certificat médical doit clairement faire apparaître la non contre-indication à la pratique de la course à pied.

ARTICLE 7-ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

L'association Utuafare Mataeinaa s'engage à fournir les prestations suivantes.

1. Remise d'un tee-shirt et d'une bouteille d'eau de 50cl au participant (ayant réglé son inscription) au moment du départ.
2. Couverture médicale par la fédération polynésienne de protection civile.

ARTICLE 8-PARTICIPATION

La course relais est ouverte à toute personne âgée de 18 ans ou plus le jour de la course.

Les participants sont tenus de signer le bulletin d'inscription et de fournir le certificat médical si nécessaire (voir article 6).

ARTICLE 9-ASSURANCE

L'association Utuafare Mataeinaa possède un contrat d'assurance RC.

ARTICLE 10-TEE-SHIRTS

Pendant la course relais, le tee-shirt fourni doit être porté par les participants.

ARTICLE 11-SIGNALISATION

L'ouverture et la fermeture de la course seront effectuées par des véhicules officiels.

Eventuellement des vélos pourront assurer la sécurité aux cotés des coureurs.

ARTICLE 12-ACCOMPAGNATEURS

Seuls les véhicules officiels sont autorisés à suivre la course relais : organisateurs, médias, ambulances.

ARTICLE 13-COURSE

Le principe de la course est le suivant :

Cote Est : Départ Tautira. Le premier relais partira du PK 18 et prendra fin au PK 17 et ainsi de suite en direction de Papeete en passant par les communes de Pueu, **Afaahiti**, Faaone, Hitia'a, Mahaena, Tiarei, Papeete, Mahina, Arue, Pirae et Papeete, jusqu'à l'arrivée au parc de Paofai.

Cote Ouest : Départ Teahupoo. Le premier relais partira du PK16 et prendra fin au PK 15 et ainsi de suite, en direction de Papeete en passant par les communes, Vairao, Toahotu, **Afaahiti**, Papeari, Mataeia, Papara, Paea, Punaauia, Faa'a et arrivée au Parc Paofai.

Pour respecter les délais de course, le témoin poursuivra sa route sans marquer d'arrêt significatif au passage d'une équipe à l'autre.

L'arrivée du dernier relais se fera dans les jardins du parc Paofai.

ARTICLE 14-POSTE DE RAVITAILLEMENT

Un poste de ravitaillement en eau sera situé dans chaque mairie.

ARTICLE 15-CIRCULATION

Le contrôle de la circulation sera assuré par l'organisation, éventuellement par la police municipale de chaque commune et par la gendarmerie aux points critiques.

ARTICLE 16-SECOURS

Les secours médicaux seront assurés par la Fédération polynésienne de protection civile.

ARTICLE 17-LITIGES

Toute réclamation devra être déposée auprès de l'association organisatrice au plus tard trente minutes après l'évènement litigieux.